



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC de Memphrémagog adhère à la charte des saines habitudes de vie

Magog, le 4 avril 2016 – Il y a quelques semaines, le conseil des maires de la MRC de Memphrémagog a entériné, par voie de résolution, son adhésion à la charte des saines habitudes de vie.

« Les élus de la MRC considèrent qu'ils ont une responsabilité commune afin de favoriser la qualité de vie des jeunes du territoire et de leur famille » mentionne M. Jacques Demers, préfet de la MRC de Memphrémagog. « Dans ses divers champs de compétence, la MRC est déjà impliquée en ce qui concerne les saines habitudes de vie. Par exemple, elle fait des efforts pour sensibiliser la population à l'achat et à la consommation de produits frais et locaux et à une saine gestion des matières résiduelles. Aussi, du côté touristique, elle s'assure de faire connaître les activités sportives, les pistes cyclables et les sentiers disponibles. Il est donc naturel de promouvoir la charte des saines habitudes de vie auprès des citoyens. »

Avec l'adoption de cette charte, la MRC s'engage à favoriser les décisions qui, autant que possible, tiendront compte d'une saine alimentation et d'un mode de vie actif. Elle soutiendra et diffusera également certaines actions déjà existantes dans la région et à travers la province afin de les faire connaître de la population et de favoriser l'adoption de meilleures habitudes.

« En plus de contribuer à la santé de tous, les saines habitudes de vie favoriseront l'attractivité de la région. Chacun bénéficiera d'une région offrant un milieu de vie sain et actif », ajoute monsieur Demers.

– 30 –

Source :

Mme Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 239

Pour information :

M. Jacques Demers
Préfet
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292

M. Guy Jauron
Directeur général
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 329